

**SIGNATURE OFFICIELLE DE LA CHARTE TECHNIQUE
« ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DE L'ESPACE PUBLIC
SUR L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN »**

Mardi 20 septembre 2016

La loi du 5 février 2005 a marqué une étape importante de l'évolution des droits des Personnes en Situation de Handicap de notre pays. Elle incite notamment à la concertation entre les représentants associatifs et les services publics concernés par l'accessibilité pour tous du cadre de vie de tous les citoyens : communes, intercommunalités, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), services de l'Etat ...

La ville de Toulouse n'a pas attendu cette loi pour être dans ce domaine un précurseur majeur au niveau national : en créant autour de 1994, la commission extra-municipale sur les questions liées au handicap avec des groupes de travail sur la voirie, la culture, les espaces verts ...

Depuis lors, les projets sont présentés en amont de leur réalisation aux représentants associatifs des Personnes en Situation de Handicap afin de recueillir leurs avis et de pouvoir intervenir à temps si nécessaire sur les projets concernés.

Au fur et à mesure, est apparu le besoin d'une charte de la voirie qui puisse servir de référence commune aux services et agents concernés, permettant ainsi d'harmoniser les pratiques et réalisations sur la ville de Toulouse, et prenant en compte les besoins liés à tous les types de handicap. Une première version de la charte de la voirie a donc été élaborée au début des années 2000 en concertation entre le service de la voie publique et les représentants associatifs, à l'initiative de M. Marc SEGUOLA avec l'accord des élus. Depuis, elle a été régulièrement mise à jour.

Ce document a pour objectif de contribuer à l'accessibilité pour tous de la ville, et à l'amélioration de la qualité du cadre de vie pour tous les citoyens : les personnes en situation de handicap, tout autant que les personnes âgées, les adultes accompagnés d'enfants, les personnes encombrées de bagages, etc.

La compétence voirie et espaces publics a été transférée à Toulouse Métropole pour toutes les communes regroupées en son sein. C'est donc Toulouse Métropole qui a repris cette charte avec les associations pour l'actualiser avec cette nouvelle version.

Nous, associations représentant les Personnes en Situation de Handicap, nous félicitons de cette volonté politique poursuivie par les élus, toutes les équipes municipales successives, les services et agents de la ville de Toulouse. Et nous la saluons.

Nous apprécions ce partenariat établi avec la ville, puis l'agglomération et ses services. Chacun reste dans son rôle, écoute et respecte l'autre. Nous souhaitons qu'il s'étoffe et continue à se développer.

Aujourd'hui, nous restons vigilants sur plusieurs points, qui constituent des difficultés pour les personnes en situation de handicap, notamment :

- Le développement de la piétonnisation des cœurs de villes : les personnes qui marchent difficilement (avec cannes ou déambulateurs) ont besoin que des moyens de déplacements soient mis gratuitement à leur disposition dans ces zones (gyroscopes, fauteuils scooters, navettes électriques, ...) afin de réduire les distances à parcourir ;
- La suppression de places de stationnement en surface : il est nécessaire de maintenir l'effectif des places de stationnement réservées et que des espaces de dépose minute soient créés dans des lieux à grand flux de public ;
- La séparation bien délimitée et repérable des voies cyclables et des cheminements piétonniers ;
- La coordination délicate avec les Architectes des Bâtiments de France ;
- L'envahissement des trottoirs par les terrasses des cafés, restaurants, panneaux divers, véhicules gênants, etc., qui nécessitent davantage d'interventions de la police municipale, et non de pose de potelets restreignant la largeur de passage sur les trottoirs ;
- Sur les travaux de réfection des trottoirs sans déplacement du mobilier urbain : le respect des règles d'accessibilité s'impose ;
- Une signalétique cohérente et harmonisée ;
- Le balisage des chantiers.

Nous sommes et resterons toujours disponibles pour émettre des propositions visant à améliorer :

- l'accueil et l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap ;
- la réelle prise en compte de leurs besoins ;
- et la mise en œuvre effective de leurs droits.

En s'engageant aujourd'hui, par la signature officielle de l'édition 2016 de la Charte technique « **Accessibilité de la voirie et de l'espace public sur l'agglomération toulousaine** », Toulouse Métropole, ses élus et ses services passent à une **nouvelle étape** : 37 communes sont regroupées et appliqueront maintenant la charte.

Comme pour le Cahier de prescriptions pour les ERP de la Ville de Toulouse, il est souhaitable que cette charte évolue vers un document prescriptif s'imposant pour tous les marchés publics de voirie.

Il nous paraît aussi indispensable de s'engager dans un plan ambitieux de formation de tous les agents des 37 communes de l'agglomération toulousaine sur toutes les questions liées au handicap, notamment l'accessibilité pour tous et l'accueil adapté pour chacun.

En conclusion, demain, comme hier, nous serons présents pour défendre les personnes en situation de handicap et leurs droits. Ici, comme ailleurs, où nous les représentons, nous le ferons sans

complaisance avec pour ambition que les conséquences de la situation de handicap ne constituent plus un obstacle à une vie ordinaire comme pour tous nos autres concitoyens.

- ACT UP Sud-Ouest
- AIDES Midi-Pyrénées
- Alliance Maladies Rares Midi-Pyrénées (AMR)
- AmisPlégiques
- Association Avenir Dysphasie Midi-Pyrénées (AAD)
- Association Connaitre les Syndromes Cérébelleux Midi-Pyrénées (CSC)
- Association Charcot - Marie - Tooth (CMT)
- Association Départementale des Parents d'Enfants Déficlients Auditifs 31 (AD-PEDA)
- Association Départementale des Infirmes Moteurs (ADIM)
- Association des Familles de Traumatés Crâniens Midi-Pyrénées (AFTC)
- Association des Paralysés de France (APF)
- Association des Parents d'Enfants Handicapés ou Différents (APEHD)
- Association des Sourds de Tolosa (AST - ex TOLOSA 31)
- Association Française des Sclérosés en Plaques 31 (AFSEP)
- Association Nationale des Parents d'Enfants Aveugles (ANPEA)
- Association Nationale Pour l'Intégration des Handicapés Moteurs (ANPIHM)
- Association Pour l'Insertion des Handicapés Moteurs et Sensoriels (APIHMS)
- Autisme 31
- A.S.E.I. – Centre de Lestrade
- Association Valentin Haüy au service des aveugles et mal voyants Haute-Garonne (AVH)
- Dyspraxies France Dys 31 (DFD)
- Groupe des Aphasiques Tchatcheurs du Toulousain (GATT)
- Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques Midi-Pyrénées (GIHP)
- Handi-Social
- Institut des Jeunes Aveugles de Toulouse (IJA-CESDV)
- La Maison des Epilepsies
- Sésame Autisme Midi-Pyrénées
- Toutes voiles dehors
- Trisomie 21 Haute-Garonne
- Union Nationale des Aveugles et Déficlients Visuels Haute-Garonne (UNADEV)
- Union Nationale de Familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques 31 (UNAFAM)